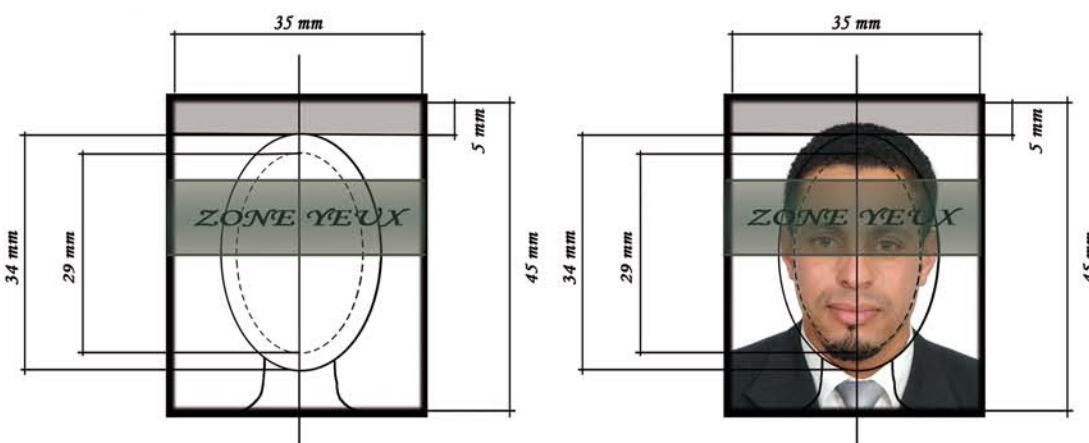


## PLANCHE RELATIVE AUX NORMES - RECOMMANDÉES POUR LES PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ -

Les photographies d'identité sur les Cartes Nationales d'Identité Electroniques doivent obligatoirement obéir à la norme en vigueur. Ainsi, elles doivent être récentes, datées au maximum de 6 mois, identiques et conformes aux règles ci - dessous. (de la photo).

### *Calque pour photographie*

- Le format de la photo : 35 x 45 mm (sans cadre) ;
- La distance entre le menton et le sommet du crâne doit être au minimum 29 mm et au maximum 34 mm ;
- Le visage doit être au centre de la photo et le nez sur la ligne médiane (à titre exceptionnel, les cheveux peuvent dépasser le cadre de la photo).



#### La Qualité

La photo doit être nette sans marque d'encre ni tâches ni craquelure.



#### La luminosité / Contraste / Couleurs

La photo doit être en couleur, correctement exposée et contrastée, sans marque de flash ni yeux rouges, ni ombre sur le visage ou en arrière plan.



#### Le fond

Le fond doit être uni et d'une couleur claire. (gris clair et bleu clair recommandés)



#### Les couvre-chefs

Les couvre-chefs ne sont pas autorisés. En cas de port de voile, tous les éléments du visage du bas du menton au haut du front doivent être visibles. Le pourtour du visage doit également être distinct.



#### Le regard et la position de la tête

La tête doit être droite, le visage face à l'objectif.



#### Le cadrage et l'expression

La personne doit être capturée seule (sans autre personne ou objet) et regardant l'objectif avec une expression neutre et bouche fermée.



#### Le visage et les yeux

Le visage doit être dégagé et les yeux visibles et ouverts



#### Les lunettes et montures

Les montures ne doivent pas masquer les yeux : pas de montures épaisses ou teintées. et pas de reflets.



**LE SERVICE DE LA CNIE SE RÉSERVE LE DROIT DE REFUSER LES PHOTOGRAPHIES D'IDENTITÉ NON CONFORMES À CES RÈGLES**